

# DECISION DU MAIRE

N° 001

DATE  
3 janvier 2023

**Attribution du marché n° 22-090 relatif au renouvellement et à la maintenance des extincteurs, robinets incendie armés, poteaux d'incendie et grands secours**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa, et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics en date du 30 août 2022, annonce n° 22-116842 et sur le site achatpublic.com du 30 août 2022 au 29 septembre 2022,

Considérant qu'il a été reçu 4 offres,

| N° pli | Nom du candidat      |
|--------|----------------------|
| 1      | EUROFEU SOLUTIONS    |
| 2      | PROTECT SECURITE     |
| 3      | SAVPRO               |
| 4      | SIMIE – ACME SIFRRAP |

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 21 décembre 2022, d'attribuer le marché à la société suivante :

| MARCHE  | CANDIDAT RETENU  | MONTANT DE L'OFFRE  |
|---|------------------|---|
| Renouvellement et maintenance des extincteurs, robinets, incendie armés, poteaux d'incendie et grands secours | PROTECT SECURITE | <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE<br>9 505,89 € HT<br>11 407, 07 € TTC<br><br><input checked="" type="checkbox"/> Montant de la DPGF<br>7957,75 € HT<br>9 549,30 € TTC |

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer le marché n° 22-090 relatif au renouvellement et à la maintenance des extincteurs, robinets incendie et grands secours et de fixer les dépenses définies comme suit :

| <b>ATTRIBUTAIRE</b>                                    | <b>MONTANT ANNUEL MAXI EN € HT<br/>(accord-cadre à bons de commande)</b> |
|--|--|
| PROTECT SECURITE<br>18, rue d'Arras<br>92 000 NANTERRE | 50 000 € HT  |

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une période de 12 mois, reconductible 3 fois, à compter de la date de réception de la notification.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses de fonctionnement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 6156 – 615221 et fonction : 020.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**